

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

A.M. 25-09-2014

M.B. 09-12-2014

Le Ministre de la Recherche,

Vu le Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,
Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification.

B CHARGE DE RECHERCHE :

PLAS A., AMOUZOU D., PIRET J.P., DEGRAVE E., PICART B., MOINET A.

sont reconnus aux personnes citées dont les noms et qualités sont repris dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2. - La date de la reconnaissance de niveau est fixée pour chaque personne en regard de son nom sous la rubrique "date de niveau".

A cette même date, l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, est indiquée dans les deux colonnes précédentes.

Bruxelles, le 25 septembre 2014.

Le Ministre de la Recherche,

Jean-Claude MARCOURT

NIV	NOM	PRENOM	JJMMAA	TITRE(S)	ETABL	AN	M	DATNIV
B	PLAS	Aurélie	19.02.1984	Docteur en sciences	UNAMUR	4	6	31.05.2014
	AMOUZOU	Dodji	08.12.1983	Docteur en sciences	UNAMUR	5	4	31.05.2014
	PIRET	Jean-Pascal	30.08.1976	Docteur en sciences	UNAMUR	12	7	28.02.2014
	DEGRAVE	Elise	17.09.1981	Docteur en sciences	UNAMUR	8	8	30.06.2014
	PICART	Benjamin	28.09.1986	Docteur en sciences de l'ingénieur	UMONS	4	2	01.04.2014
	MOINET	Alexis	16.08.1982	Docteur en sciences de l'ingénieur	UMONS	1	4	01.04.2014

